



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0373

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) GER de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'homme

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0373**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) GER de 2 parcelles situées boulevard des Droits de l'homme**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a été sollicitée par la SCI GER pour le déclassement du domaine public et l'acquisition de deux parcelles de terrain situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin, dans le cadre d'un projet immobilier qui sera construit sur une partie non encore bâtie d'un tènement situé 64 avenue Franklin Roosevelt, propriété de la SCI GER. Ce nouveau projet donnant, lui, côté boulevard des Droits de l'homme.

Le principe de déclassement des parcelles susmentionnées a été approuvé par décision de la Commission permanente n° 2020-0134 du 5 octobre 2020 qui autorise la SCI GER à déposer les demandes nécessaires à l'obtention de son permis de construire sur ces parcelles et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

II - Désignation du bien

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 1 838 m², à détacher des parcelles cadastrées BO 49 et BO 114, situées boulevard des Droits de l'homme à Vaulx en Velin, en bordure du boulevard urbain est :

Référence cadastrale	Surface (en m ²)
BO 49p	1 521
BO 114p	317
Total	1 838

III - Projet

En lien avec la mission Carré de Soie, la SCI GER mène un projet d'aménagement sur un tènement situé en partie ouest du n° 64 avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin. Cette dernière envisage notamment la construction d'un bâtiment de production industrielle qui sera accessible depuis le boulevard des Droits de l'homme. Ce bâtiment comprendra 2 halls d'activités et une partie bureau complémentaire en façade élevé en R+1.

L'acquisition des parcelles permettra à la SCI GER de créer un accès depuis le boulevard urbain à la société sous conditions d'une clôture uniforme et d'un traitement paysager qualitatif.

La cession permettra un alignement du domaine public.

IV - Déclassement et conditions de cession

Le déclassement concerne une surface totale d'environ 1 838 m² à détacher des parcelles cadastrées BO 49 et BO 114 situées boulevard des Droits de l'Homme à Vaulx en Velin.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité des parcelles. Ces réseaux sont occupés par Grand Lyon réseau exploitant, société lyonnaise d'éclairage et Eau du Grand Lyon. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

La SCI GER ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et déjà, été établi.

Aux termes du compromis, les parcelles susmentionnées libres de toute location ou occupation seraient cédées pour un montant hors taxe de 110 280 €, soit 60 € le m², prix conforme à l'avis domanial rendu par la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de la DIE du 4 décembre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 1 838 m², à détacher des parcelles cadastrées BO 49 et BO 114 situées boulevard des Droits de l'homme à Vaulx en Velin.

2° - Approuve la cession par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 110 280 € hors taxe, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20% qui s'élève à 22 056 €, soit un montant toutes taxes comprises de 132 336 €, à la SCI GER de 2 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 1 838 m², à détacher des parcelles cadastrées BO 49 et BO 114 situées boulevard des Droits de l'homme à Vaulx en Velin.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les autorisations de programme globales P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 sur l'opération n° 0P07O7856 et P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 11 mai 2015 pour un montant de 20 227 786,04 € en dépenses et 1 138 390,32 € en recettes sur l'opération n° 0P09O0344.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 132 336 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonctions 515 et 844 sur les opérations n° 0P07O7856 et n° 0P09O0344;

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 50 109,56 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - comptes 2111 et 2112 - fonction 01 - pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur les opérations et n° OP07O2752 et n° OP09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.